



Puis-je prétendre au congé supplémentaire ?

Par **mlecherifa_old**, le **26/11/2008** à **14:31**

Bonjour, courant 2008, j'ai été en congés maternité (16 semaines) puis parental (6 mois). j'ai repris le travail le 03/11/2008 avec comme acquis 22 jours de congés payés que je dois poser avant le 31 Mai 2009. Aussi étant donné que mon employeur refuse de m'accorder 12 jours d'affilés, puis-je prétendre aux congés supplémentaires pour fractionnement ?
Pour Info : je vais poser 5 jours chaque mois.
Merci d'avance